COMMUNE DE NUKU-HIVA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA

SÉANCE DU 06 novembre 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026.077

Portant création de quinze (15) emplois permanents à temps complet au sein des services de la Commune de Nuku-Hiva

L'an **deux mille vingt-six**, le **06 novembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Taiohae en séance publique sous la présidence du Maire, M. Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCATION :
03 novembre 2026
DATE DE LA SÉANCE :
06 novembre 2026
HEURE DE LA SÉANCE :
13 heures 30

En exercice	:	**23**
Présents	:	**13**
Procurations	:	**5**
Votants	:	**18**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

PRÉSENTS	ABSENT(S)
M. Benoît KAUTAI Mme Victorine CIANTAR M. Gordon FALCHETTO Mme Laïza DEANE Mme Berthe Tahiaee TEIKIKAINE Mme Vanessa KEUVAHANA M. Henri Rico TEURURAI Mme Meana Cécile HUVEKE M. Jean-Marc Piu VAIANUI Mme Juliana VAIAANUI Mme Marie Solange TAMARII M. Gabriel Matatetaunu AH SAM Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI	M. Timitoua TEIKITEETINI Mme Chantal PUHETINI Mme Keilany Samantha TAMARII M. Manoa DIDELOT M. Daniel MOUTARDE
POUVOIR(S)	

Jean-Marc Piu VAIANUI

ACTE RENDU EXECTUOIRE

Le .....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, publié / notifié

Le .....

et télétransmis au contrôle de légalité

Le .....

M. Max PETERANO donne pouvoir à M. Jean-Marc Piu VAIANUI
M. James TEKOHUOTETUA donne pouvoir à Mme Laïza DEANE
M. Wilfrid Steve GENDRON donne pouvoir à Mme Juliana VAIAANUI
Mme Kelly TEIKITOHE-DOMINGO donne pouvoir à Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI
Mme Tahiaapa TEIKITEETINI donne pouvoir à Mme Berthe Tahiaee TEIKIKAINE

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'effectifs permanents adaptés aux besoins des services communaux afin d'assurer la continuité et la qualité du service public ;

CONSIDÉRANT que la création de ces emplois s'inscrit dans une démarche de consolidation et de stabilisation des effectifs communaux, avec une prise de fonctions prévue au 1er janvier 2027 ;

Dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines, la Commune de Nuku-Hiva souhaite poursuivre la consolidation de ses effectifs afin de garantir la continuité et le bon fonctionnement de ses services communaux.

À cet effet, il est proposé de créer quinze (15) emplois permanents à temps complet, relevant du cadre d'emplois d'exécution, application et maîtrise de la fonction publique communale de Polynésie française.

Ces emplois permettront de répondre durablement aux besoins des services communaux, avec une prise de fonction prévue au 1er janvier 2027.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la création de ces quinze (15) emplois permanents.

VU :

- La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans ses dispositions applicables aux communes de la Polynésie française, notamment son article L. 2121-29 ;
- L'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 36 ;
- Le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Les arrêtés DIPAC du 5 juillet 2012 modifiés, fixant respectivement les statuts particuliers des cadres d'emplois de maîtrise, d'application et d'exécution de la fonction publique communale de Polynésie française ;
- La délibération n° 2025.013 du 13 mars 2025 actualisant le tableau des effectifs de la Commune de Nuku-Hiva ;

OUÏ l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTE A L'UNANIMITE

RÉSULTAT DU VOTE :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
18	0	0

ARTICLE 1 : CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Il est créé quinze (15) emplois permanents à temps complet, dont la prise de fonction est prévue à compter du **1er janvier 2027** et répartis comme suit :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Spécialité	Nombre
Maîtrise	B	Technicien	Administrative	1
Application	C	Adjoint	Technique	4
Exécution	D	Agent	Administrative	1

Exécution	D	Agent	Technique	8
Exécution	D	Agent	Sécurité publique	1
TOTAL				**15**

Ces emplois sont établis sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 39 heures.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS BUDGÉTAIRES

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes aux emplois créés seront prévus au budget principal de la commune, au titre de l'exercice 2027

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente délibération prend effet à compter du **1er janvier 2027**, sous réserve de l'accomplissement préalable des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'État, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 : VOIE ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, selon le cas, ainsi que sa transmission au représentant de l'État.

Ce recours peut également être exercé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : EXÉCUTION

Le Maire et Responsable de la Trésorerie des archipels (TDA), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois, et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

COMMUNE DE HIVA OA
MARQUISES Polynésie Française

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Transmis le : 09 novembre 2026
Reçu en préfecture le : 09 novembre 2026
ID : 987-200013381-20261106-2026077I0-DE